

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1103
29 juin 2011

(11-3189)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MODIFICATION APPORTÉE AU FORMAT DES CERTIFICATS PHYTOSANITAIRES

Communication présentée par la Nouvelle-Zélande

La communication ci-après, reçue le 27 juin 2011, est distribuée à la demande de la délégation de la Nouvelle-Zélande.

-
1. L'organisation nationale de protection des végétaux de Nouvelle-Zélande, le Ministère de l'agriculture et des forêts, tient à informer les Membres qu'une modification a été apportée au format du certificat phytosanitaire.
 2. Un exemple du nouveau certificat phytosanitaire peut être fourni sur demande adressée à l'adresse suivante: plant.exports@maf.govt.nz. Le nouveau certificat continuera d'être imprimé en couleur sur papier de sécurité du Ministère de l'agriculture et des forêts.
 3. Le nouveau certificat sera introduit progressivement au cours des cinq prochains mois, à compter de juillet 2011. Pendant cette période, le format actuel et le nouveau format du certificat phytosanitaire coexisteront.
 4. De plus amples renseignements peuvent être obtenus sur demande envoyée à l'adresse suivante: Director, Plant Imports and Exports Standards, MAF, PO Box 2526, Wellington, Nouvelle-Zélande; ou à l'adresse électronique suivante: plant.exports@maf.govt.nz.
-